



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**GIP-FCIP**  
ACADÉMIE DE PARIS

# DOSSIER DE CANDIDATURE EN APPRENTISSAGE 2024-2025

## DIPLÔME D'ÉTAT D'AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE

**RENTÉE DU  
2 SEPTEMBRE 2024**



### **INSTITUT DE FORMATION AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE (IFAP)**

Lycée d'Alembert 20/22 sente des Dorées  
75019 PARIS

Tél. 01 42 08 04 10 – mail : [ifap.dalembert@ac-paris.fr](mailto:ifap.dalembert@ac-paris.fr)

Site internet : <https://lyceedalembert.paris>

## Renseignements personnels

Madame

Monsieur

Date de naissance : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ Age : .....

Nom de jeune fille (pour les femmes mariées) .....

Nom d'épouse .....

Prénoms : .....

Ville de naissance : .....

Département de naissance : .....

Pays de naissance : .....

## Renseignements administratifs

Adresse :

.....

.....

Code postal : .....

Ville : .....

Nationalité : .....

N° de sécurité sociale : .....

Mail : ..... @ .....

Téléphone Fixe : . . . .

Téléphone portable :

Les candidats doivent être âgés de 17 ans minimum à la date d'entrée en formation et de moins de 30 ans à la signature du contrat d'apprentissage

Etes-vous travailleur handicapé reconnu par une RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé) ?

OUI

NON

DOSSIER EN ATTENTE

Si vous avez obtenu une reconnaissance en qualité de travailleur handicapé, merci de fournir une photocopie de votre RQTH ou tout autre document attestant de votre situation administrative de travailleur handicapé.

## Cochez la case du cursus auquel vous candidatez

**CURSUS COMPLET EN APPRENTISSAGE**

**REDOUBLEMENT**, précisez les modules à repasser pour valider votre DEAP et joindre la copie de décision du jury de certification (fiche récapitulative)

.....  
.....

**POST VAE**

Précisez les modules à valider et joindre la copie de décision de jury en VAE :

.....  
.....

**CURSUS MODULAIRE EN APPRENTISSAGE**

Si vous avez déjà obtenu un diplôme donnant droit à des équivalences ou des dispenses en formation, merci de le préciser ci-dessous :

- CAP Accompagnant éducatif petite enfance
- Baccalauréat Professionnel ASSP
- Baccalauréat Professionnel SAPAT
- Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant 2005 (DEAS)
- Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant 2021 (DEAS)
- Diplôme d'Etat d'Accompagnement Educatif et Social 2016 Spécialités (DEAES)
- Diplôme d'Etat d'Accompagnement Educatif et Social 2021 (DEAES)
- Titre professionnel d'Agent de service médico-social (ASMS)
- Assistant de Régulation Médicale 2019 (ARM)
- Titre Professionnel Auxiliaire de Vie aux Familles (TPADVf)
- Ambulancier 2006

## Votre parcours de formation scolaire et professionnelle

<b>Dernière formation suivie et/ou diplôme obtenu (intitulé précis)</b>	<b>Etablissement ou organisme de formation</b>	<b>Année d'obtention ou non obtenu</b>

## Expérience professionnelle

<b>Structure ou employeur</b>	<b>Année-s</b>	<b>Durée</b>	<b>Poste /fonction</b>

## Le statut de l'apprenti

L6222-23 du code du travail « L'apprenti bénéficie des dispositions applicables à l'ensemble des salariés dans la mesure où elles ne sont pas contraires à celles qui sont liées à sa situation de jeune travailleur en formation. »

L6221-21 du code du travail « Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail de type particulier conclu entre un apprenti ou son représentant légal et un employeur.

L'employeur s'engage, outre le versement d'un salaire, à assurer à l'apprenti une formation professionnelle complète, dispensée pour partie en entreprise et pour partie en centre de formation d'apprentis ou section d'apprentissage. L'apprenti s'oblige, en retour, en vue de sa formation, à travailler pour cet employeur, pendant la durée du contrat, et à suivre cette formation.»

### **La signature d'un contrat d'apprentissage avec la Ville de Paris peut être possible :**

Si le candidat est admis, la Mairie de Paris pourra lui proposer après étude de son dossier un contrat d'apprentissage.

Une visite médicale préalable à l'embauche sera réalisée. Les candidats admis seront affectés dans une structure de la petite enfance de la Ville de Paris (crèches, halte-garderie, jardins d'enfants) pour la durée de leur contrat d'apprentissage.

### **Le contrat d'apprentissage précise les points suivants :**

- L'engagement des deux parties pour une durée de 18 mois ;
- Le diplôme ou titre préparé ;
- Le nom du CFA ;
- La rémunération de l'apprenti.
- Le statut RQTH

La période d'essai est de 45 jours effectifs au sein de l'entreprise au cours de laquelle l'une des parties peut rompre le contrat d'apprentissage sans préavis.

En cas de rupture de contrat d'apprentissage, il appartiendra alors au candidat de trouver un autre établissement d'accueil afin de pouvoir poursuivre son parcours et se présenter aux épreuves d'examen.

Le candidat est autorisé à rester en formation jusqu'à 3 mois après la date de rupture de son contrat, le temps pour lui de retrouver un employeur. L'équipe de l'IFAP d'Alembert l'accompagnera dans ses démarches de recherche afin qu'il puisse signer un nouveau contrat d'apprentissage dans les meilleurs délais.

## Pièces à joindre au dossier et à classer dans l'ordre suivant

- 1. Une pièce d'identité (copie lisible recto-verso) sur une seule et même page, en cours de validité. Les titres de séjour pour les ressortissants hors Union Européenne doivent être valides pour toute la période de la formation (si vous avez fait une demande de renouvellement, fournir la copie du dépôt de la demande)
- 2. Une lettre de motivation manuscrite (voir conseil dans la notice d'informations aux candidats)
- 3. Un curriculum vitae actualisé (comprenant l'ensemble des emplois occupés, le type de contrat effectué, les dates de début et fin de contrat, le nom et le lieu des structures employeurs)
- 4. Un document manuscrit de présentation du projet, de 2 pages maximum (voir conseil dans la notice d'informations aux candidats)
- 5. La copie des originaux de vos diplômes ou titres traduits en français. Pour les candidats titulaires d'un diplôme étranger reconnu par l'ENIC-NARIC : photocopie du titre ou diplôme et attestation de comparabilité
- 6. Pour les ressortissants hors Union Européenne, une attestation du niveau B2 de langue française.
- 7. Les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de-s l'employeur-s.
- 8. Autre-s justificatif-s valorisant un engagement ou une expérience personnelle (bulletins scolaires, évaluations en stage, vie associative, sportive...) en lien avec la profession d'auxiliaire de puériculture.
- 9. La notification actualisée d'inscription au Pôle Emploi (France Travail) (si demandeur d'emploi)
- 10. Justificatif de votre couverture sociale en cours de validité (copie de l'attestation de droit à télécharger via votre compte sur [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr))
- 11. Pour les candidats post VAE : joindre la copie de la décision d'attribution des modules par le jury VAE
- 12. Pour les candidats redoublants, mettre la fiche récapitulative de validation des blocs de compétences  
Pièces complémentaires pour les apprentis avec contrat validé
- 13. Copie du contrat d'apprentissage signé ou tout document justifiant de la réalisation des démarches en vue de la signature imminente du contrat d'apprentissage.  
Pièces complémentaires pour les ASH et ASHQ
- 14. Attestation(s) employeur(s) justifiant une ancienneté de services cumulés d'au moins 1 an, en équivalent temps plein, effectués en structure ou à domicile.  
OU
- 15. Attestation de suivi de la formation des 70 heures relatives à la participation aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée et d'une ancienneté de services cumulée d'au moins 6 mois en équivalent temps plein, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux publics ou privés ou au domicile.

Au choix du candidat, décrire soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit votre projet professionnel en montrant les liens que vous faites avec les attendus de la formation

(2 pages manuscrites maximum).





## L'engagement du candidat

Je soussigné(e) (Nom, Prénom) .....

Certifie exacts les renseignements communiqués dans ce dossier.

Cochez votre choix pour l'autorisation de publications des résultats :

J'autorise l'IFAP du lycée d'Alembert à publier mes résultats de sélection au DEAP sur son site internet

Je n'autorise pas l'IFAP du lycée d'Alembert à publier mes résultats de sélection au DEAP sur son site internet

Fait à ....., le ...../...../.....

Signature du candidat :

### Attention

Avant de retourner votre dossier de candidature à l'IFAP du lycée d'Alembert avant le 10 juin 2024 à minuit, (cachet de la poste faisant foi), **assurez-vous d'avoir joint les copies des justificatifs demandés en respectant l'ordre de classement demandé.**

Aucun document ne sera restitué.

**Adresse pour renvoyer le dossier :**

**IFAP d'Alembert**

**UFA du Lycée d'Alembert**

**22, sente des dorées**

**75019 PARIS**

### Informations importantes

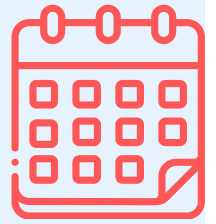
Pour intégrer la formation d'auxiliaire de puériculture, il est obligatoire :

- d'être à jour des vaccinations contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite
- d'être immunisé contre l'hépatite B
- d'avoir le résultat d'un test tuberculinique

Il est conseillé de détenir le pass vaccinal qui est demandé dans certains lieux de stage.

Pour entrer en formation, un certificat médical d'aptitude, établi par un médecin agréé par l'ARS, **sera obligatoire.**

## CALENDRIER DES EPREUVES DE SELECTION ET INSCRIPTION



### Du 25 mars 2024 au 10 juin 2024 à minuit :

- Pré-inscription en ligne avec formulaire à compléter, et téléchargement du dossier

### Du 25 mars 2024 au 10 juin 2024 à minuit :

- Transmission du dossier de candidature à la sélection
- Par la poste, cachet faisant foi
- Par mail, en un seul fichier au format pdf, en pièce jointe
- Déposé en mains propres à l'institut, en échange d'un reçu du lundi au vendredi entre 09h00 et 17h00

### Du mardi 11 juin au jeudi 27 juin 2024

- Jury de sélection : examen des dossiers et entretien individuel

### Au plus tard le vendredi 28 juin 2024

- Jury d'admission

### Lundi 1er juillet 2024 à 14h

- Communication des résultats

### Jusqu'au mercredi 10 juillet 2024

- Validation de l'inscription par les candidats admis

### Jusqu'au vendredi 12 juillet 2024

- Organisation des inscriptions : Traitement de la liste complémentaire et édition de la liste définitive des inscrits

**POUR L'APPRENTISSAGE** : la formation se déroulera du 2 septembre 2024 au 31 décembre 2025 inclus, comprenant les périodes de congés.

Les cours ont lieu du lundi au vendredi à raison de 35 heures par semaine.

Amplitude horaire : 9h00-17h00

## NOMBRE DE PLACES OUVERTES, ANNÉE 2024-2025 :

Pour la formation par l'apprentissage 30 places

**TARIF APPRENTISSAGE** : 9 000 euros l'année

## LA SÉLECTION DES CANDIDATS

La sélection des candidats est effectuée par un jury de sélection sur la base :  
du dossier de sélection transmis à l'IFAP dans les délais indiqués et d'un entretien individuel avec le jury.

**Tout dossier non conforme, illisible ou adressé après la date de clôture des inscriptions ne sera pas traité.**

Si la conformité de votre dossier est avérée, une convocation vous sera adressée par mail pour un entretien individuel de 15 minutes entre le 11 et le 27 juin 2024.

*!!! Pensez à vérifier dans vos spams et à renseigner correctement votre adresse mail, dans le formulaire de préinscription et dans le dossier !!!*

## LE DOSSIER DE CANDIDATURE

S'agissant d'une épreuve de sélection, nous vous formulons les conseils suivants :

- Soigner votre présentation et votre écriture
- Respecter les règles de grammaire et de syntaxe
- Contrôler que toutes les pièces demandées sur le dossier sont présentes
- Fournir tous les justificatifs vous permettant de valoriser votre parcours et vos expériences

### LES ATTENDUS D'ADMISSION A LA FORMATION : LES CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité
- Qualités humaines et capacités relationnelles
- Aptitudes en matière d'expression écrite, orale
- Capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique
- Connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social, social ou sociétal
- Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit
- Aptitude à entrer en relation avec une personne et à communiquer
- Aptitude à collaborer et à travailler en équipe
- Maîtrise du français et du langage écrit et oral. Pratique des outils numériques
- Aptitude à élaborer un raisonnement logique à partir de connaissances et de recherches fiables
- Maîtrise des bases de calcul et des unités de mesure
- Capacités organisationnelles
- Aptitudes d'observation, à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail

### L'ENTRETIEN ORAL

Pour les candidats soumis à la sélection, un entretien oral individuel d'une durée de quinze minutes maximums est réalisé pour permettre d'apprécier les qualités humaines et relationnelles du candidat et son projet professionnel.

Il est destiné à apprécier la connaissance du métier envisagé, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation.

### DURÉE DE VALIDITÉ DE L'INSCRIPTION EN FORMATION

L'autorisation d'inscription est valable pour l'année scolaire pour laquelle le candidat a été admis.

Un report d'admission est autorisé par le directeur de l'institut de formation pour une durée qu'il détermine et dans la limite cumulée de deux ans sous conditions définies dans l'arrêté ; la reprise de la scolarité en cas de report est confirmée par le candidat, au moins 3 mois avant la date de rentrée prévue.

**ATTENTION :** vous ne pourrez pas intégrer la formation si votre dossier vaccinal n'est pas à jour.

*Tous les termes utilisés se lisent au féminin comme au masculin. L'IFAP du GIP-FCIP est signataire de la charte de non discrimination.*